

Rétroaction du jury de pairs

Depuis octobre 2023, après qu'artsnb ait publié les résultats de ses concours, les commentaires constructifs généraux et les recommandations de l'évaluation du jury de pairs sont disponibles.

Veillez noter que ces commentaires sont résumés à partir des discussions qui ont eu lieu lors des réunions du jury de pairs, et qu'ils ne concernent pas nécessairement toutes les demandes soumises à cette date limite. L'objectif de ces commentaires est de donner un aperçu du processus d'évaluation par le jury et de renforcer les demandes de subvention futures.

Sommaire de la rétroaction du jury de pairs du concours du 1^{er} août 2023 du programme d'Infrastructure artistique pour les nouveaux et nouvelles artistes et les artistes émergent.es.

Commentaires et données d'ordre général :

- Le jury a estimé qu'il s'agissait d'un concours solide en termes de mérite artistique. La plupart des points perdus étaient dus à des dépenses inadmissibles dans le budget, à des propositions de projets créatifs peu claires ou à des détails manquants dans les documents d'appui des demandes de subvention.
- Le jury a évalué 31 demandes et a pu octroyer 11 subventions avec l'enveloppe budgétaire disponible pour ce concours (taux de réussite de 35,4 %).
- En plus des 11 demandes recommandées, le jury a attribué une note élevée à 5 demandes additionnelles, mais comme le budget du concours ne permettait pas d'accorder une subvention à toutes les demandes méritoires, ces 5 demandes ont reçu le statut "Mérite". Les demandes évaluées peuvent recevoir l'un des trois statuts suivants : Recommandé (a reçu un financement), Mérite (recommandé par le jury, mais n'a pas reçu de financement) et Non recommandé (n'a pas reçu de financement).
- Le jury a attribué le statut "non recommandé" à 15 demandes. Si une demande n'est pas retenue, cela ne signifie pas nécessairement que le travail n'est pas méritoire. L'évaluation des demandes de subvention est un processus compétitif et les budgets sont limités. N'oubliez pas que chaque concours regroupe un ensemble différent de personnes candidates et un jury différent.
- Huit demandes ont été disqualifiées avant l'évaluation du jury. Ces demandes ont été disqualifiées parce qu'elles proposaient des projets inadmissibles à ce programme ou parce que le niveau d'expérience de la personne candidate dépassait la définition d'un.e artiste émergent.e d'artsnb (voir l'annexe 5 des [lignes directrices du programme](#)). Veillez noter que le programme d'Infrastructure artistique n'est ouvert qu'aux artistes qualifié.es d'artistes émergent.es selon la définition d'artsnb.

Recommandations sur les documents d'appui à la demande de subvention :

- Les membres du jury ont recommandé aux personnes candidates de rédiger leurs propositions en ayant à l'esprit un auditoire artistique pluridisciplinaire. Lorsque vous décrivez l'achat d'équipement et le projet proposés, veillez à le faire de manière à ce que la description soit compréhensible par un jury de professionnels des arts issu.es de différents milieux artistiques, car un ou plusieurs membres du jury peuvent ne pas être familiers avec les termes techniques ou les besoins de votre forme d'art spécifique.



arts nb

- De nombreuses demandes présentées dans le cadre de ce concours comportaient des CV qui n'étaient pas liés à l'œuvre de la personne candidate au lieu du CV d'artiste professionnel. le requis. Veuillez consulter la [Trousse d'aide à la production d'une demande](#) d'artsnb pour obtenir des conseils sur la préparation d'un CV d'artiste professionnel. le ; ce document est requis pour tous les programmes de subvention d'artsnb.
- Veuillez noter que le programme d'infrastructure artistique exige une réponse en deux volets en ce qui concerne l'équipement qu'elles souhaitent acheter : en plus de décrire l'équipement « les personnes candidates doivent proposer un projet de création artistique que l'acquisition ou l'amélioration proposée leur permettra de réaliser dans un délai d'un an » (voir la section A des [lignes directrices du programme](#)). Ces deux propositions sont évaluées par les membres du jury, et les candidatures solides comprenaient un texte détaillé à la fois pour l'achat d'équipement et pour le projet de création proposé.
- Étant donné que le programme d'infrastructure artistique finance l'achat d'équipement qui favorise la création de nouvelles œuvres, les membres du jury ont estimé que les propositions axées davantage sur des objectifs promotionnels ou commerciaux ne correspondaient pas aux objectifs de ce programme. Le jury a donc recommandé de se concentrer sur des objectifs créatifs ou artistiques pour cet achat d'équipement.
- Si le projet d'une personne candidate inclut des dépenses qui ne sont pas admissibles à cette subvention spécifique, le jury recommande de démontrer dans le budget que ces dépenses seront couvertes par une contribution personnelle ou d'autres sources de financement. Parmi les exemples de dépenses inadmissibles incluses dans les budgets de ce concours, on peut citer les frais d'enseignement ou de service et les matériaux consommables (peintures, toiles, perles, encres, etc.). Pour de plus amples informations, veuillez consulter la section G des lignes directrices du programme. Vous pouvez également consulter la [Trousse d'aide à la production d'une demande](#) d'artsnb pour obtenir des conseils sur la préparation d'un budget.
- Le jury a recommandé aux personnes candidates d'expliquer plus en détail pourquoi elles ont choisi la pièce d'équipement spécifique proposée : par exemple, pourquoi cette marque, pourquoi ce modèle, en quoi ces spécifications sont-elles importantes pour vos objectifs créatifs ? Ce modèle est-il la norme industrielle pour les artistes travaillant dans votre domaine ? Qu'est-ce que ce modèle spécifique vous permet de réaliser que d'autres ne pourraient pas réaliser ? En répondant à ces questions sous-jacentes dans votre proposition, vous aiderez à convaincre un jury de la force et de la faisabilité de votre demande.

Autres programmes d'artsnb susceptibles d'intéresser les personnes candidates à ce concours :

- Pour les personnes candidates qui désirent obtenir du soutien pour leurs dépenses promotionnelles, veuillez vous référer au programme de [Développement de carrière - Professionnalisation et promotion](#) d'artsnb.
- Les personnes candidates à la recherche d'un mentorat ou d'une formation plus poussée dans leur forme d'art sont invitées à consulter le programme de [Développement de carrière - Développement professionnel](#) d'artsnb.
- Pour les personnes candidates qui proposent la création d'une nouvelle œuvre sans avoir à acheter d'équipement important (c.-à-d. si les dépenses proposées comprennent



principalement ou uniquement du matériel consommable), veuillez vous référer au [programme de Création](#) d'artsnb.